



N°42 – Juin 2026

EDITORIAL

Bonjour à tous, très chers donneuses et donneurs

Vous avez été 162 donneurs dont 20 nouveaux à avoir répondu présents lors de notre collecte du mardi 14 avril.

Nous vous remercions très chaleureusement pour votre présence, votre générosité, votre mobilisation et votre fidélité.

Cependant, il est nécessaire et indispensable de continuer à vous mobiliser car nous entrons dans une période critique avec les ponts de mai et les vacances d'été où on pense escapades et repos bien mérité. Et c'est normal.

Entre les week-ends prolongés de mai et les départs en vacances qui vont bientôt arriver, les donneurs se font plus rares, alors que les besoins des patients, eux, restent constants. Les réserves de sang et de plasma pourraient chuter dangereusement en raison d'une baisse de la fréquentation des collectes.

La mobilisation de la population pour le don de sang et de plasma reste donc indispensable pour assurer l'ensemble des transfusions sanguines des patients en urgence ou pour les opérations chirurgicales.

Aussi, pour aborder cette période sensible et pouvoir répondre aux besoins des malades, l'EFS invite chacun à s'engager, à relayer son appel et à encourager son entourage à donner son sang.

Cela peut être l'occasion de découvrir l'expérience du don de sang pour la première fois ou de redécouvrir ce geste utile, citoyen et altruiste, qui sauve des vies et qui pourrait faire toute la différence pour de nombreux patients en attente.

Chaque don compte et donner son sang ou son plasma ne prend qu'un peu de temps mais peut sauver plusieurs vies. Un geste simple, accessible à tous.

Nous vous invitons donc à inscrire à votre agenda le prochain don de sang

 Date : **Mardi 9 juin 2026**

 Horaires : **10h00 à 13h00** et **15h00 à 19h00**

 Lieu : **Salle des Fêtes Annœullin**

Nous espérons vous retrouver nombreux lors de cette prochaine collecte. Votre présence est essentielle pour maintenir les réserves de sang à un niveau suffisant et répondre aux besoins des hôpitaux.

À très bientôt !

Vous avez été récemment destinataires d'un mail vous informant que notre association organise un **repas dansant avec orchestre le dimanche 6 septembre 2026 de 12h30 à 19h00 à la salle des fêtes d'Annœullin**. Le **tarif** du repas (entrée-plat-fromage-dessert-café) est de **35€ hors boisson**.

Je profite de cette Newsletter pour vous rappeler les **modalités de réservation**.

Les réservations devront être faites

- **Soit par mail** auprès du trésorier de l'association : jeanclaudio.casiez@free.fr **avant le lundi 15 juin** en indiquant **vos coordonnées** (nom-prénom-adresse-téléphone-mail) et le **nombre de personnes participant** au repas.

Vous recevrez alors un accusé de réception de votre pré-réservation qui vous indiquera où envoyer le chèque de règlement, la **réservation** n'étant **effective** qu'à **réception du règlement**.

- **Soit lors d'une des deux permanences assurées à la salle des Magnolias à Annœullin** (règlement par chèque ou en espèces à la réservation)

- Le **Mercredi 20 mai** de 15h à 17h

- Le **Samedi 30 mai** de 10h à 12h

Venez nombreux soutenir notre association tout en passant un moment chaleureux dans une ambiance conviviale et la bonne humeur. En participant à ce repas **vous nous permettrez d'améliorer la collation** que nous vous offrons à **chaque collecte**.

Aujourd'hui nous allons répondre à une question que beaucoup d'entre vous se pose : **Pourquoi les personnes qui ont été transfusées ne peuvent pas donner leur sang alors que leurs analyses sanguines se sont toujours révélées normales.**

Notre **Zoom du mois** sera consacré aux **nouveaux critères de sélection des donneurs de sang à compter du 15 juin 2026.**

La Présidente : Anne-Marie Vasse

Le saviez-vous ?

Selon l'Établissement Français du Sang (EFS), **l'exclusion des personnes ayant déjà été transfusées au cours de leur vie repose sur le « principe de précaution »** malgré l'incompréhension de ces personnes dont les analyses sanguines se sont toujours révélées normales.

Une personne transfusée pourrait, en théorie, avoir été exposée à des agents infectieux indétectables avec les techniques actuelles. Même si le risque reste jugé extrêmement faible, les autorités sanitaires ont fait le choix de protéger en priorité les receveurs, en interdisant à vie le don aux personnes concernées.

Cette décision trouve son origine à la fin des années 1990, à la lumière des scandales sanitaires liés à la transmission de l'hépatite C et à la découverte de la transmission sanguine des agents transmissibles non conventionnels, comme les prions responsables de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. En l'absence de tests permettant de dépister l'ensemble des agents pathogènes potentiels, le principe de précaution demeure la règle.

La transfusion n'est toutefois pas la seule contre-indication au don du sang. Certaines pathologies, comme les maladies cardiovasculaires graves, le VIH ou les hépatites virales, entraînent une exclusion définitive.

D'autres situations conduisent à un report temporaire : tatouage récent, fièvre, prise de certains médicaments, endoscopie, séjour dans un pays à risque ou encore multiplicité récente de partenaires sexuels. Ces critères sont encadrés par une directive européenne, transposée en France par arrêté ministériel.

Pour autant, ne pas pouvoir donner son sang ne signifie pas rester en retrait. Il est possible de s'engager autrement : en sensibilisant son entourage, en devenant ambassadeur du don ou en rejoignant une association de donneurs bénévoles. Car si le don du sang sauve chaque année de nombreuses vies, il repose aussi sur un engagement collectif fondé sur la sécurité et la solidarité.

Source des informations

Tout sur la transfusion sanguine :

<https://www.toutsurlatransfusion.com/actualite-transfusion-et-don-du-sang/pourquoi-les-transfuses-ne-peuvent-pas-donner.php>

Zoom du mois ... : Don de sang, les critères changent au 15 juin 2026

À compter du 15 juin 2026, de nouveaux critères de sélection des donneurs de sang vont s'appliquer. C'est ce que prévoit un arrêté publié au Journal officiel du 22 mars 2026.

Ces changements viennent compléter les assouplissements en place depuis 2025.

L'arrêté du 20 mars 2026 modifie en profondeur l'arrêté du 17 décembre 2019 relatif aux critères de sélection des donneurs de sang.

Le texte précise et met à jour les délais pendant lesquels une personne ne peut pas donner son sang lorsqu'elle présente une maladie, une infection, de la fièvre ou qu'elle vient de subir certains actes médicaux, afin de garantir que le don n'entraîne aucun risque pour le receveur.

Infections et fièvre

Toute **infection avec une fièvre supérieure à 38°C** impose d'attendre **2 semaines** après la disparition des symptômes avant de donner son sang.

Vie sexuelle et infections transmissibles

Certaines situations liées aux relations sexuelles nécessitent un délai avant le don.

- Après une **IST**, il faut attendre **4 mois**, et **1 an pour la syphilis**.
- Après avoir eu **plus d'un partenaire dans les 4 derniers mois**, un délai de **4 mois** est nécessaire.
- Après des **rapports contre rémunération**, le délai est de **12 mois**.
- Si un partenaire a une **infection transmissible** (VIH, VHB, VHC, HTLV), un délai de **12 mois** est requis, sauf cas particuliers prévus.

Les **traitements préventifs contre le VIH** entraînent aussi un délai :

- **4 mois** après la dernière prise de PrEP orale ou de PEP.
- **24 mois** après une injection de PrEP.

Voyages et maladies infectieuses

- **4 mois** après la dernière prise de PrEP orale ou de PEP.
- Après une **infection** par le **virus West Nile**, il faut attendre **120 jours**, ou **28 jours** après un **séjour dans une zone touchée**, sauf en cas de test négatif.
- Pour le **paludisme**, le délai varie de **4 mois à 3 ans** selon le séjour, la durée, les symptômes et les tests.
- Pour la **maladie de Chagas**, le don est interdit en cas d'antécédent. Dans d'autres **situations liées à l'origine ou au séjour**, un délai de **4 mois** et un test sont nécessaires.

Soins médicaux, dentaires et actes récents

- Après une **intervention mineure**, un délai d'au moins **1 semaine** est requis.
- Après une **intervention majeure**, il faut attendre **4 mois**.

- Après un **soin dentaire simple**, il suffit d'attendre **1 jour** ; après un **soin plus important**, il faut attendre **1 semaine**, jusqu'à cicatrisation.
- Après un **tatouage**, un **piercing**, une **séance d'acupuncture ou de mésothérapie**, un délai de **2 mois** est nécessaire, **sauf si le matériel était strictement à usage unique**.
- En ce qui concerne les **médicaments**, il faut attendre **1 jour après la prise d'anti-inflammatoires non stéroïdiens** (ex : Ibuprofène) et **5 jours après** avoir pris de l'**aspirine**.

À savoir

Le don de sang reste définitivement impossible dans certaines situations (20%) :

- Antécédent de maladie à prions (Creutzfeldt-Jakob, syndrome de Gerstmann-Straüssler-Scheinker,)
- Antécédent de transfusion
- Antécédent d'infections transmises par le sang (hépatites B et C, VIH. ...)
- Séjour de plus d'un an au Royaume-Uni entre 1980 et 1996
- Cancers
- Diabète insulino dépendant
- Usage de drogues
- Certaines maladies du sang ou troubles graves de la coagulation
- Certaines infections chroniques graves
- Certaines maladies auto-immunes sévères
- Certaines greffes ou interventions neurochirurgicales réalisées avant 2001
- Certaines maladies cardiovasculaires sévères (Ex : AVC)
- Certains médicaments

Source des informations

- **FFBA (Fédération Française du bénévolat et de la vie associative)**

<https://www.benevolat.org/don-du-sang-les-criteres-changent-au-15-juin-2026/>



Vous pouvez demander à vous désinscrire de la Newsletter à tout moment en cliquant sur ce lien : [Se désabonner à la Newsletter](#)